

CMI00997 -24 - CP DU 1609 - ACTIONS DE SANTÉ

Commission permanente

Date du vote : 16-09-2024

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

AID02117 24 - F - PROMOTION SANTÉ BRETAGNE (EX-IREPS) - PARTICIPATION ACTIONS DE SANTÉ
2024

Nombre de dossiers 1


Observation :

POLITIQUES D'INSERTION - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 428 6568.18 0 P211

PROJET : INSERTION

Nature de la subvention :

 PROMOTION SANTE BRETAGNE 2024									
4 A rue du Bignon 35000 RENNES ADV00877 - D3592975 - AID02117									
Localisation - DGF 2024	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2023	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Promotion sante bretagne	participation aux actions de santé au titre de l'exercice 2024			€	FORFAITAIRE	36 428,00 €	36 428,00 €	

**CONVENTION DE PARTENARIAT PLURIANNUELLE
ENTRE LE DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ET L'ASSOCIATION « PROMOTION SANTE BRETAGNE »
2022-2024
ANTENNE D'ILLE-ET-VILAINE**

AVENANT N°1

Entre :

Le Département d'Ille-et-Vilaine représenté par Monsieur Jean-Luc CHENUT, Président du Conseil Départemental, autorisé à signer le présent avenant en vertu de la délibération de l'Assemblée du Conseil Départemental en date du 16 septembre 2024,
d'une part,

Et

L'Association « Promotion Santé Bretagne » (dénommée précédemment Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé 35) - antenne d'Ille-et-Vilaine située 4 A rue du Bignon, à Rennes, déclarée en Préfecture sous le numéro W353005667, représentée par Monsieur Pascal JARNO son Président, dûment habilité en vertu de la décision du Conseil d'administration en date du 29 juin 2022,
d'autre part.

Article 1 – Objet :

Le présent avenant a pour objet de déterminer la participation financière du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine au titre de l'année 2024 au fonctionnement de l'association et aux actions menées dans le cadre des programmes d'éducation pour la santé.

Article 2 –Participation financière et modalités du versement :

Pour l'année 2024 la participation allouée s'élève à **36 428 euros**. La subvention sera versée en deux fois : 50% après le vote et la signature de l'avenant, 50% au 4^{ème} trimestre 2024.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65/428/6568.18/P211 du budget départemental.

Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :

Raison sociale et adresse de la banque : Crédit Coopératif Rennes

Code banque : 42559

Code guichet : 10000

Numéro de compte : 08013357128

Clé RIB : 16

Fait à Rennes en deux exemplaires originaux, le :

Pour le Département d'Ille-et-Vilaine

Le Président de l'Association

Monsieur Jean-Luc CHENUT

Monsieur Pascal JARNO

Éléments financiers

Commission permanente
du 16/09/2024

N° 49226

Dépense(s)

Réservation CP n°20661

Imputation

65-428-6568.18-0-P211

Participations relatives aux actions sociales

Montant crédits inscrits

60 625 €

Montant proposé ce jour

36 428 €

TOTAL

36 428 €